RUST-GUARD™

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2020-05-29 Date de révision: 2023-01-19 Remplace la fiche: 2020-05-29 Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	RUST-GUARD™
Type de produit	:	Inhibiteur de corrosion
Code du produit	:	J133
Groupe de produits	:	Mélanges

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	:	Corrosion Inhibitor

1.3. Fournisseur

Fabricant
Whitmore Manufacturing LLC
930 Whitmore Drive
Rockwall, Texas, 75087
USA
T 1.972.771.1000
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

Distributeur
Jet-Lube of Canada LTD
Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue
Nisku, AB, T9E 1K7
Canada
T 1.780.463.7441
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1.800.424.9300 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1.703.527.3887 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) :
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence (GHS CA) :
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Stoddardsolvent	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition —; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonsde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 °C (entre 300 et 400 °F).] aromasol	n° CAS: 8052-41-3	21,099 – 28,132	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	:	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	:	Liquide combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	:	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:				
Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile				
Type	**Matériau**	**Pénétration**	**Épaisseur (mm)**	**Pénétration**
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	2 (> 30 minutes)	0.3 mm - 0.6 mm	

Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : fluide.

Couleur : Bleu-vert

Odeur : odeur de pétrole

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Not applicable

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 38 °C Coupe ouverte
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	847 g/l
Solubilité	:	Insoluble in water.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm²/s
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	193,4 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg (Rabbit, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,5 mg/l (4 h, Rat, Inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée. pH: Not applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: Not applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Non classé

Danger par aspiration : Non classé.

RUST-GUARD™	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm²/s

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
Viscosité, cinématique	1,2 mm²/s (25 °C)
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Très toxique pour les organismes aquatiques

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
CE50 - Crustacés [1]	0,42 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,16 – 7,06

12.4. Mobilité dans le sol

Stoddardsolvent (8052-41-3)	
Tension de surface	0,02 N/m (20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,85 – 6,74 (log Koc)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1993	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle pour le transport			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT : Stoddardsolvent)	Flammable liquids, n.o.s. (CONTIENT : Stoddardsolvent)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT : Stoddardsolvent)	Flammable liquid, n.o.s. (CONTAINS : Stoddardsolvent)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN1993

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses).
(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;
b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;
c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;
d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;
e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

DOT

N° ONU (DOT) : UN1993

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	:	B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = 97 / (1 + a (tr - tf)) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	:	150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	:	60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	:	220 L
DOT Emplacement d'arrimage	:	A - The material may be stowed ‘‘on deck’’ or ‘‘under deck’’ on a cargo vessel and on a passenger vessel.

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	:	223, 274, 955
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	LP01, P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP29
N° FS (Feu)	:	F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L’EAU
N° FS (Déversement)	:	S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L’EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	220L
Disposition particulière (IATA)	:	A3
Code ERG (IATA)	:	3L

14.7. Transport en vrac conformément à l’annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Stoddardsolvent (8052-41-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

RUST-GUARD™
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Stoddardsolvent (8052-41-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	05-29-2020
Date de révision	:	01-19-2023
Remplace la fiche	:	05-29-2020

Textes complet des phrases H:	
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.